

# Notes bibliographiques

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2004/3 n° 631 , PAGES 677 À 695  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130546900

DOI 10.3917/rhis.043.0677

Date de mise en ligne : 01/07/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2004-3-page-677?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

— Anne Baud, *Cluny, un grand chantier médiéval au cœur de l'Europe*, Paris, Picard, 2003, 198 p. — Maître de conférences en archéologie médiévale à l'Université de Lyon II, Anne Baud a consacré sa thèse de doctorat au chantier de l'abbaye de Cluny et, en particulier, de sa grande abbatiale. L'ouvrage, paru chez Picard en 2003 sous le titre de *Cluny, un grand chantier médiéval au cœur de l'Europe*, en présente, dans une édition documentée et très soignée, les apports principaux. L'auteur commence par évoquer l'histoire de la redécouverte de l'abbaye depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux fouilles menées par l'archéologue américain Kenneth J. Conant entre les deux guerres. Le renouvellement des méthodes de fouilles et l'analyse des techniques de construction ont permis plus récemment d'aborder l'église sous un angle différent. Le bras sud du transept, conservé en élévation, a fait l'objet d'une fouille approfondie. Ces travaux ont apporté de nouvelles connaissances sur le chantier de l'église qui sont présentées ici avec force schémas et photographies.

L'étude archéologique des vestiges de l'abbatiale éclaire le chantier de Cluny, ses choix techniques et sa réalisation. Après un court rappel de l'histoire de l'institution clunisienne, de ses débuts au X<sup>e</sup> siècle, en passant par son apogée au début du XII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à sa ruine au XIX<sup>e</sup> siècle, l'étude aborde le site de Cluny. Tous les détails techniques du chantier de la grande abbatiale, depuis ses fondations jusqu'à ses élévations, sont présentés avec soin grâce à l'apport des techniques d'analyse les plus abouties. Le bras sud du transept permet l'analyse de l'appareil de pierre, de la carrière au bâti. Les échafaudages et l'utilisation du bois dans le chantier ainsi que les enduits peints de l'église sont ensuite abordés.

L'ouvrage se consacre ensuite à l'historique du chantier et s'interroge sur la légende du moine Gunzo, prétendu concepteur du chantier, une tradition remise en cause par une lecture attentive des textes. Qui fut l'architecte de la grande abbatiale voulue par Hugues de Semur ? À l'époque romane, le maître d'œuvre est un homme de terrain formé sur les chantiers, il y a eu à Cluny un ou plusieurs maîtres d'œuvre en raison de l'importance du chantier. Il a été nommé par l'abbé ; sans doute était-il déjà renommé et peut-être avait-il déjà travaillé pour Cluny dans des abbayes filles comme Payerne (Suisse) ou La Charité-sur-Loire ?

Les fouilles récentes permettent à Anne Baud de proposer une nouvelle chronologie du chantier. Il a débuté dans le bras sud du grand transept, puis par tranches vers l'est et l'ouest. La dédicace de 1130 marque la fin des travaux de la nef.

Comme tous les auteurs, Anne Baud souligne l'audace de cette construction. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, Cluny III demeure la plus grande église de la Chrétienté par son étendue au sol et le développement de son chevet. Son système de voûtement est à la fois nouveau et audacieux : les voûtes montent jusqu'à 32 m. Cette élévation explique le choix du berceau brisé.

Cluny se veut une nouvelle Rome qu'elle imite par l'emploi du décor de pilastres et de chapiteaux corinthiens. La présence de nombreuses reliques en fait un lieu de pèlerinage. Les messes privées provoquent la multiplication des autels dans l'église, on en compte peut-être 25 à la mort de saint Hugues. Le déambulatoire à chapelles rayonnantes et les deux transepts permettent le culte des reliques et la célébration de nombreuses messes.

Le chantier est lié au développement de l'abbaye. Hugues de Semur a voulu une architecture de prestige. L'église manifeste par sa lumière et sa verticalité la magnificence de l'ordre. L'archéologie de l'abbatiale vient donc ajouter un nouvel éclairage sur la puissance de l'ordre clunisien aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Sophie CASSAGNES-BROUQUET.

— Jacques Paul, *Du monde et des hommes. Essais sur la perception médiévale*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003, 285 p. — Les articles rassemblés dans ce volume, offert à Jacques Paul par ses collègues de l'Université de Provence, sont traversés par un thème commun que met en valeur le titre : la perception, l'usage des sens chez les hommes du Moyen Âge. Seul le plus récent des textes échappe à ce cadre. Pour autant, la réimpression de la « problématique générale » du colloque de Fanjeaux de 1999, *Église et culture en France médiévale (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, consacrée au « contraste culturel entre le Nord et le Midi dans la France médiévale », ne rompt pas la réelle cohérence du recueil. Au contraire, elle clôt heureusement, en une vue assez large, une série de dix contributions bien délimitées mais extrêmement riches et de perspectives d'enjeux intellectuels. Chacun des articles, en effet, est une leçon de méthode, celle qui soumet une source à un questionnement précis étayé sobrement par une remarquable érudition.

L'analyse de la correspondance d'Alcuin met en exergue l'importance accordée aux peuples par le conseiller de Charlemagne dans sa perception des différences géographiques et ethniques. Ces peuples s'enracinent chacun dans une *patria*, terme revêtant une dimension politique certaine que la notion de *populus christianus* ne supporte pas, même si destin des peuples et morale sont, conformément à la philosophie politique carolingienne, étroitement liés. C'est vraisemblablement à partir d'un manuscrit carolingien qu'a été brodée la carte du ciel figurant sur le manteau de sacre d'Henri II aujourd'hui conservé au musée diocésain de Bamberg, représentation qui vise à affirmer le pouvoir religieux de l'Empereur, roi et prêtre, davantage que son autorité universelle. Jacques Paul dénoue les fils de l'intrigue en fournissant certains indices d'identification du modèle, non la solution de l'énigme. La démarche est sensiblement la même dans l'étude de la « tapisserie de la Création » – broderie du début du XII<sup>e</sup> siècle exposée à Gérone –, qui confronte les œuvres littéraires et théologiques donnant une interprétation de la naissance du monde avec la scène centrale de la composition : vraisemblablement exécutée en Espagne sur un modèle grec, celle-ci

paraît illustrer une opinion refusée par les Pères, la création de l'ange des ténèbres avant celle de l'ange de lumière, incluant ainsi « dans sa figuration, innoemment probablement, quelques filets de croyances hétérodoxes » (p. 156). En revanche, la représentation de Rome faite par Cimabue sur une fresque de la basilique supérieure d'Assise offre de plus fermes prises à l'analyse de l'historien et présente indubitablement une exaltation dynastique des Orsini. Autre paysage aux contours assurés, le récit des débuts de Clairvaux que propose Guillaume de Saint-Thierry dans la *Vita prima* incite pourtant Jacques Paul à débusquer, derrière la rhétorique exceptionnelle du biographe de saint Bernard, les anomalies de vocabulaire qui font douter de la réalité matérielle des faits évoqués et montrent que « l'idéologie dans cette affaire l'emporte sur l'histoire » (p. 183). Il s'est bien agi, ici comme dans les trois cas précédents, d'une didactique volontaire et maîtrisée visant à véhiculer un message religieux ou politique. Ces œuvres en disent donc davantage sur les stratégies idéologiques et la *transmission* que sur la *perception* proprement dite. Quant à la conception de la perception chez les intellectuels médiévaux, Jacques Paul en souligne les limites en se penchant sur certains textes qui concernent le son et l'audition aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, en particulier la *Lecture* d'un maître ès arts anonyme issue d'un enseignement donné dans les années 1246-1247 : l'arrivée en Occident des traités d'Aristote, Avicenne et Averroès a des répercussions importantes, certes, mais elle incite à appliquer les théories générales de la philosophie du Stagirite au problème du son, démarche qui « tourne court et aboutit à une impasse » (p. 139).

À côté de ces études qui ressortissent plus spécifiquement à l'histoire culturelle ou intellectuelle, d'autres s'attachent à faire émerger des « structures mentales », sans céder à d'abusives généralisations ou simplifications. Ainsi Jacques Paul, dans son étude consacrée à la « dévotion populaire » dont Pierre de Morrone, pape sous le nom de Célestin V, fait l'objet dans la *Vita* que lui a consacrée Thomas de Sulmona, s'empresse-t-il d'emblée de préciser qu'il entend cerner « la réaction habituelle de la sensibilité religieuse la plus répandue » (p. 223). Le thème du salut ou de la sanctification par la vue – d'un objet sacré ou d'un saint personnage – pousse notamment à délaisser le terrain doctrinal pour celui des racines psychologiques d'une dévotion et à souligner « la récupération chrétienne d'une pulsion qui ne l'est pas dans ses fondements » (p. 251). À l'opposé, l'expérience démoniaque, telle qu'elle est relatée dans le *De vita sua* de Guibert de Nogent, met en œuvre bien d'autres mécanismes que la seule reconnaissance visuelle, extrêmement floue dans les récits rapportés par Guibert en comparaison des descriptions du *sentiment* de la présence du démon. Le diable, souligne Jacques Paul, est un « schéma imaginaire » (p. 175) qui structure les expériences et transcende la frontière entre milieux savants et populaires. Les limites de cette distinction apparaissent d'ailleurs dans deux études dont la matière est fournie par l'enquête menée en 1308 pour la canonisation de Louis d'Anjou. L'une, consacrée à la façon dont les témoins perçoivent et expriment le temps, est un travail sur la mémoire de l'homme médiéval, mémoire qui « tient aux faits, pas aux chiffres » (p. 114). L'autre, communication au Colloque de Fanjeaux de 1975, *La religion populaire en Languedoc*, est à la fois la plus ancienne du recueil, l'une des plus « actuelles » par certains de ses thèmes et, peut-être, dans quelques-unes de ses conclusions, celle qui offre le plus de prise à la critique. Associant l'enquête au *Livre des miracles* constitué dès la mise au tombeau du saint en 1297, « Miracles et mentalité religieuse populaire à Marseille au début du XIV<sup>e</sup> siècle » contient en effet d'intéressantes pages sur les paroles d'invocation du saint (p. 210-220). Ces analyses sont à verser au dossier du lien entre la parole et

le sacré, notamment à travers la question de la prière efficace ; à ce titre, contrairement à ce qu'écrit Jacques Paul, il s'agit d'un phénomène qui ne se réduit pas à « un fétichisme du mot, une superstition de la parole » (p. 218).

Ludovic VIALLET.

— Odile Redon (dir.), Lucia Battaglia Ricci, Pietro G. Beltrami, Jacqueline Brunet, Allen J. Grieco (collab.), *Les langues de l'Italie médiévale*, Turnhout, Brepols, 2002, 413 p. (Coll. « L'Atelier du médiéviste », n° 8). — Cet ouvrage constitue une introduction bien informée – selon la belle formule de P. G. Beltrami – à « l'italien des origines », c'est-à-dire à l'ensemble des dialectes employés dans la péninsule Italienne, avant le XV<sup>e</sup> siècle. À cette date, en effet, l'un d'entre eux – le florentin – s'est imposé comme langue véhiculaire dominante, formant progressivement l'italien ancien, premier stade de la langue nationale actuelle. Le volume expose donc les traits de ces différents dialectes au moment où ils s'épanouissent et où leurs formes écrites se multiplient, entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les textes en italien apparaissent plus tard que ceux produits dans les autres langues européennes. Le premier d'entre eux, un fragment de livre de comptabilité toscan, date de 1211, à une époque où les témoignages scripturaires d'une littérature gallo-romane existent depuis longtemps déjà. Cela ne signifie pas pour autant que l'italien ait été créé tardivement, puisque des traces antérieures de dialectes parlés sont attestées, comme dans l'*indovinello veronese* du début du VIII<sup>e</sup> siècle ou dans un plaid de Capoue des années 960-963 (le document est transcrit et commenté). Si l'italien ne fut pas rédigé d'emblée, c'est parce qu'il était encore trop proche du latin qu'on lui préférait et parce que d'autres langues – la langue d'oïl ou le provençal – jouaient un rôle culturel important dans la péninsule.

Respectant l'usage de la collection, le volume comporte une abondante bibliographie et est essentiellement constitué de textes ou d'extraits (près d'une centaine), transcrits, traduits et annotés avec soin. La plupart sont inédits en français et les plus célèbres, déjà publiés, ont fait l'objet d'une nouvelle adaptation (confiée, pour les œuvres littéraires, à Jacqueline Brunet). Les traductions réalisées dans une optique pédagogique suivent au plus près les textes originaux de façon à faire saisir au lecteur les complexités de la langue italienne. Odile Redon et ses collaborateurs ont choisi les documents en suivant une approche résolument historique comme elle s'en explique dans l'introduction du recueil et plus longuement dans un entretien accordé à la revue *Médiévales* (n°42, printemps 2002). Ils nous proposent donc un aperçu remarquable de la grande variété des documents produits dans les différents dialectes (tout particulièrement des actes de la pratique, actes notariés, lettres, etc.). Leur diversité tient au nombre élevé de communes ou d'États et leur importance à la place que la langue vernaculaire écrite occupait dans les différents milieux urbains aisés, en particulier parmi les couches marchandes. Toutefois, cette démarche ne néglige pas les textes proprement littéraires, tout particulièrement ceux des « Trois Couronnes » (Dante, Pétrarque et Boccace), fondateurs de l'italien ancien. L'ouvrage ne renonce pas davantage aux approches linguistiques et philologiques. Une longue contribution de P. G. Beltrami établit les structures et les formes communes de ces dialectes (graphie, morphologie, syntaxe) et leurs singularités respectives. Précis et clair, l'auteur aborde aussi les enjeux et les difficultés que les philologues rencontrent lorsqu'ils étudient ces langues qui, bien souvent proches, se copiaient ou s'influencèrent. Il souligne, entre autres, combien la toscanisation précoce des textes littéraires siciliens qui nous sont parvenus (dès le XIII<sup>e</sup> siècle) constitue un obstacle à l'appréciation de la langue poétique insulaire.

Le *corpus* de textes proposés se répartit en plusieurs chapitres. Le premier est consacré aux « écritures de l'histoire » qui ont pour objet l'invention d'un passé ou la construction d'une mémoire. Dans cette partie, les chroniques originales rédigées en langue vernaculaire (Villani, Anonimo Romano...) sont préférées aux traductions des œuvres antiques pourtant nombreuses. Le deuxième chapitre s'intéresse aux « écritures du pouvoir », c'est-à-dire toutes les formes d'écriture (en particulier normatives) émanant d'une autorité pour organiser la vie politique ou professionnelle, mener une action diplomatique ou exprimer ses choix idéologiques. C'est un domaine où l'emploi du vulgaire fut moins précoce et développé qu'ailleurs en Europe : le latin demeurant prépondérant. Une attention particulière est portée au « visibil parlare » – à ces paroles données à voir qui ornaient les bâtiments publics (tout particulièrement à Sienne) et qui servaient de maximes politiques. Le chapitre suivant, le plus long, concerne les « écritures de la société » et donc tous les types de documents qui permettent à l'historien d'approcher la vie matérielle, spirituelle, intellectuelle et sociale des hommes et des femmes du Moyen Âge : entre autres, les actes notariés et les *ricordanze*, les comptabilités et les sermons, la correspondance et les récits hagiographiques. Plusieurs textes originaux sont reproduits photographiquement, permettant d'apprécier les graphies et les mises en page. Le quatrième chapitre, intitulé « Écritures littéraires », propose un aperçu des principales œuvres réalisées en langues vernaculaires. Confié à Lucia Battaglia Ricci, il est précédé d'une présentation qui fait le point sur les problématiques propres à l'histoire de la littérature. Il distingue les œuvres profanes et religieuses et laisse une large place à la lyrique et aux nouvelles. Quant au dernier chapitre, moins attendu que les précédents, destiné à éclairer les « écritures des savoirs et des techniques », il fut en partie composé par Allen J. Grieco et présente des versions en vulgaire d'œuvres antiques, traduites une première fois en latin au XII<sup>e</sup> siècle à partir du grec, de l'hébreu ou de l'arabe. Il fait place aussi à quelques textes – essentiellement des œuvres à caractère encyclopédique – produits directement en latin et traduits rapidement par des notaires de talent. Il s'attarde aussi sur quelques documents issus des milieux marchands et composés en italien pour un public choisi (comme la *pratica della mercatura*). Par sa variété, sa richesse et sa densité, cet ouvrage propose – répondant en cela aux intentions des auteurs – une introduction efficace à l'histoire culturelle de l'Italie et constitue désormais un instrument de travail incontournable.

Didier BOISSEUIL.

— Maria Francesca Tiepolo et Eurigio Tonetti, *I Greci a Venezia*, Atti del Convegno internazionale di Studi, Venise, 5-7 novembre 1998, Venise, Istituto veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2002, 740 p. — Pour célébrer le 5<sup>e</sup> centenaire de la fondation de la confrérie de saint Nicolas, acte de reconnaissance de la communauté grecque de Venise, l'Istituto veneto avait, avec le concours de l'Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines de Venise, organisé une nouvelle rencontre à la suite de celle qui s'était tenue en Crète en 1997 (*Venezia e Creta*, a cura di Gherudo Ortalli, 1998). Les Grecs furent présents à Venise dès les origines, et Venise marqua aussi fortement sa présence dans les pays grecs, surtout dans les îles et les péninsules, mais avec la conquête et l'occupation ottomane l'exode transporta à Venise une population nombreuse et souvent qualifiée qui y trouva un refuge accueillant où elle put conserver son identité centrée sur la religion, la langue, la culture et les rites. Venise avait les meilleures raisons politiques de se montrer tolérante à l'égard de l'Église et de la religion orthodoxe – ce qu'elle

n'avait pas toujours fait dans son empire colonial – et ses hôtes lui témoignèrent leur reconnaissance de diverses manières, en particulier par la diffusion de la culture antique, par l'apport de leurs connaissances administratives (chancellerie), techniques (construction navale, navigation), commerciales et financières, éditoriales, artistiques. Vingt-six communications examinent ces divers aspects et réalisent un bel équilibre entre les thèmes dominants que l'on peut rapporter à culture (6 relations), religion (6), démographie (3), économie (5), politique (3) et art (3). Certains personnages ressortent de ces études, notamment le brillant diplomate Giovanni Dario, secrétaire de la chancellerie à qui la Sérénissime confia les missions les plus difficiles et dont M. F. Tiepolo, aidée de sa parfaite connaissance des archives, retrace la carrière, ou le marchand Antoine Éparque qui fit commerce de manuscrits grecs et dont Brigitte Mondrain est l'historienne reconnue. D'autres émigrés sont l'objet d'études nouvelles, ainsi Tomà Flanginis, avocat corfiote né d'une famille originaire de Chypre, qui fonda pour l'éducation de la jeunesse une école grecque et un hôpital qu'il dota d'un legs de 171 716 ducats, en 1644 (au milieu du siècle précèdent, la construction de l'église des Grecs, Saint-Georges, avait coûté 18 000 ducats). Le cardinal Bessarion est également présent, en sa qualité de témoin de la culture scientifique de son temps, de même que le marchand-amateur Demetrio Peruli sur lequel plusieurs études avaient récemment attiré l'attention. Un autre Grec, illustre, n'est pas oublié et Lionello Puppi retrace les deux séjours qu'il fit à Venise, entrecoupé d'un séjour à Rome, avant d'être attiré en Espagne, le Crétois Dominicos Theotocópoulos qui n'était pas encore El Greco, mais qui à Venise fréquenta les ateliers de Titien et de Tintoret. Un beau cahier de reproductions orne cette communication, ainsi que la monographie de Maria Constantoudaki sur les icônes et l'art des nombreux peintres, surtout crétois, en rapport avec la confrérie des Grecs à Venise (41 reproductions en noir et blanc). Signalons encore, parmi les contributions, une étude des aspects économiques et sociaux de la communauté grecque (N. Moschonas) et la tentative de D. Jacoby pour éclairer le caractère cosmopolite de Venise où, à côté de la compacte communauté grecque (D. Calabi), vivaient aussi des Albanais, des Juifs et des Dalmates. Chacune de ces populations a laissé une forte empreinte dans la ville, grâce à laquelle Venise fut le creuset d'une synthèse entre les cultures latine et grecque tandis que ses humanistes transmettaient à l'Europe une vertu nouvelle, la tolérance. À la fin du volume se trouvent un copieux index et des résumés en trois langues (italien, anglais, grec) d'une rare fidélité aux contenus des communications.

Jean-Claude HOCQUET.

— *L'anticléricalisme intra-protestant en Europe continentale (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes de la Journée d'études de l'Institut d'histoire du christianisme (12 janvier 2002), réunis par Yves Krumenacker, Institut d'histoire du christianisme, Université Jean-Moulin - Lyon III, 2003, 128 p. (Chrétiens et sociétés, Documents et mémoires, n° 1). — La Journée d'études qui a donné lieu à l'ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherches du CNRS : « L'anticléricalisme croyant dans l'Europe moderne », coordonné par Thierry Wanegffelen. Dans son introduction au volume, Y. K. justifie le sujet étroit, dans le champ confessionnel comme dans le temps et l'espace, qu'il a retenu pour cette journée d'études. Un sujet apparemment paradoxal, remarque-t-il, dans la mesure où la Réforme protestante a voulu abolir la hiérarchie et la séparation entre clercs et laïcs, et a mis en avant la notion

de « sacerdoce universel » des chrétiens. Cependant, en remplaçant les prêtres (*sacerdotes*) par des « ministres », les protestants n'ont-ils pas évidemment reconstruit un clergé, lequel a pu susciter un nouvel anticléricalisme ? Tout en présentant rapidement l'ecclésiologie de la Réforme luthérienne et réformée, Y. K. invite à « quitter, au moins provisoirement, la théologie », pour étudier l'anticléricalisme infra-protestant dans toutes ses expressions historiques.

Sept contributions présentent divers aspects de cet anticléricalisme à l'intérieur du monde protestant. Quatre d'entre elles concernent les Églises réformées de France : Françoise Chevalier, sur un cas de contestation de l'autorité du pasteur par l'« assemblée des chefs de famille » de Saumur, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ; Agnieszka Stelegowska, sur les débats autour du départ des pasteurs à la révocation de l'édit de Nantes ; Hubert Bost, sur les reproches de Claude Brousson à ces pasteurs exilés ; Yves Krumenacker, sur les oppositions aux pasteurs du Désert dans le cadre de la réorganisation synodale conduite par Antoine Court. Les trois autres contributions concernent des pays voisins du royaume, l'Empire et les Pays-Bas : Marie Drut-Hours, sur le duché de Deux-Ponts au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre confession réformée et luthérienne, orthodoxie (luthérienne), piétisme et *Aufklärung* ; Joris van Eunatten, sur l'évolution d'une thématique anticléricale aux Pays-Bas, du début à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; Fred Van Lieburg, sur l'opposition entre pasteurs et prédicateurs laïcs dans l'Église réformée néerlandaise, du milieu du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Autant de coups de projecteurs bienvenus sur des situations ou des textes souvent assez peu connus.

En rapprochant ces différentes études, Y. K. distingue deux grandes formes prises par l'anticléricalisme infra-protestant : d'une part, une méfiance à l'égard des pouvoirs excessifs du pasteur (cf. F. Ch., Y. K., M. D.-H., J. v. E.) ; d'autre part, des critiques adressées à des pasteurs jugés infidèles à un certain modèle (cf. A. S., H. B., J. V. L.), critiques qui pourraient ressortir d'un cléricisme inversé. Opposition politique et sociale au pouvoir du clergé et critique morale du clergé, telles sont en effet les deux acceptions possibles du vocable « anticléricalisme », dès lors que l'on admet un transfert de son terreau d'origine, le XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque moderne. Mais quelles sont donc les spécificités de l'anticléricalisme intra-protestant ? Il faut reconnaître qu'en présentant des cas éparpillés, sans perspective historiographique large (mis à part l'article de J. V. L.), l'ouvrage laisse un peu les lecteurs sur leur faim. Pour construire un modèle de l'anticléricalisme intra-protestant, il aurait été utile de présenter d'entrée, précisément, d'une part les spécificités du ministère pastoral (non seulement d'après la doctrine, mais d'après les ordonnances ecclésiastiques, les disciplines, les enquêtes sociologiques ou prosopographiques...), dans ses versions luthériennes et réformées (mises en place dès le XVI<sup>e</sup> siècle), dans ses différents contextes politiques, en les comparant aux spécificités du sacerdoce catholique ; d'autre part le jeu permanent, depuis les anabaptistes du XVI<sup>e</sup> siècle, entre les Églises protestantes et leurs contestations radicales, internes ou sectaires (mise en évidence dans le volume, avec le cas du piétisme, par Y. K., M. D.-H., F. V. L.). S'il existe sans doute, par-delà les oppositions théologiques, une homologie structurelle ou fonctionnelle entre les figures du prêtre et du pasteur par rapport aux fidèles, donc entre les attentes des fidèles des différentes confessions, on peut cependant penser que les réalités institutionnelles et les champs d'interprétation des rôles, donc aussi les formes possibles de contestation, sont bien différentes d'une Église à l'autre, comme aussi d'un pays à l'autre. Voilà encore quelques journées d'études en perspective sur un sujet certes un peu ingrat à première vue, mais prometteur.

Marianne CARBONNIER-BURKARD.

— Philippe Boutry, Bernard Vincent (dir.), *Les chemins de Rome. Les visites ad limina à l'époque moderne dans l'Europe méridionale et dans le monde hispano-américain*, Rome, 2002. 273 p. (« Collection de l'École française de Rome », 293). — Les visites des évêques *ad limina apostolorum* (à Rome), obligatoires en principe tous les quatre ans depuis Sixte Quint, ont la particularité d'être précédées d'un rapport sur l'état du diocèse en question. Acte d'allégeance au pape, celui-ci présente aussi le diocèse et, en général, magnifie ou justifie l'action de l'évêque. Ce type de documents est une découverte récente de l'historiographie française, soit parce qu'ils sont rassemblés aux Archives vaticanes, qui rebutent, à tort, les Français, soit parce qu'il s'agit de faire de l'histoire des diocèses, une histoire désormais peu pratiquée en France. Or voilà un fonds qui conserve depuis 1585 les liasses relatives à 894 diocèses, d'Avellino en Campanie à Zamora au Mexique. Et voilà un type de document qui nous révèle la bureaucratie ecclésiastique et ses inflexions et qui permet de travailler sur le rapport entre Rome et les Églises locales, qui nous parle de la variété des identités régionales catholiques. À cet égard, le poids des visites françaises de l'époque moderne (recensées et en partie éditées par Marc Venard) est sans commune mesure avec celui des visites espagnoles ou polonaises. Les premières sont épisodiques et lacunaires, les autres sont régulières et plus ou moins exhaustives, selon l'attachement des chrétientés au siège de Pierre : Maria Milagros Carcel Orti fait une étude historiographique des éditions déjà menées et propose une méthode d'édition efficace qui permettra la comparaison d'une aire à l'autre. Pour un Ancien Régime plus ou moins largement taillé, suivent la présentation des visites des évêques de Jaca (Pilar Pueyo Colomina), de Jaén et Grenade (Miguel Luis Lopez-Guadalupe Munoz), Burgos et Valladolid (Isabelle Poutrin), de l'Espagne du Nord (Miguel Angel Sanchez Gomez), de l'Algarve (Joaquim Romero Magalhaes), Lamego et Porto (João Nunes de Oliveira), de France (Marc Venard), du Latium (Gioacchino Giammaria), du Mexique (Jean-Pierre Berthe), du Pérou (Aliocha Maldavski). Il faut y ajouter enfin la France concordataire (Jean Coste et Philippe Boutry) et une étude de Julian Montemayor sur la formation chrétienne dans le diocèse de Tolède avec ses heurs et ses malheurs sur plus de deux siècles.

Au-delà de l'inventaire nécessaire, au-delà de l'édition intégrale systématique, qui permettrait des comparaisons fructueuses dans le temps et dans l'espace, il faut noter les avancées que représente ce défrichage. D'abord on peut désormais réfléchir sur le dit et le réel dans une administration, car certaines visites sont totalement vides et répétitives et d'autres très abondantes et originales. On y lit les tensions face aux injonctions romaines et la formidable hétérogénéité des diocèses, leur évolution aussi. C'est ainsi qu'on voit les très gallicans diocèses français de l'intérieur mépriser la visite, malgré de belles promesses dans le Sud et l'Est au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle puis une reprise remarquable, encore que fort stéréotypée sous la Restauration.

Plusieurs études travaillent ici à rassembler la documentation et à expliquer les raisons pour lesquelles les rapports manquent mais elles esquissent aussi quelques bases d'une étude générale des diocèses de la Contre-Réforme sur deux ou trois siècles : la diversité institutionnelle du maillage paroissial, le rapport aux premiers évangélistes, les dénombremens de paroisses et de communautés religieuses, la formation des chrétiens et la réforme des couvents féminins, les hérésies et désordres habituels mais aussi les doutes et les justifications des évêques face à la congrégation.

La situation du diocèse est presque toujours présentée sous son meilleur jour et les silences sont nombreux, mais, justement, pourquoi tant de silences ? Parce qu'on charge le plus souvent des procureurs d'accomplir la visite ou parce qu'il s'agit là d'un moyen de conserver un minimum d'autonomie locale dans le gou-

vernement des âmes ? Si les premières relations, qui ne servent pas encore de modèle, sont les plus nourries du point de vue diocésain ou du moins épiscopal, les autres sont bien intéressantes pour faire une géographie différenciée de la révérence au Saint-Siège aussi bien que du rapport bureaucratique à la Congrégation. L'essentiel est souvent d'être en règle avec ce *pensum*, selon une réaction bien catholique, mais l'étonnant est qu'on puisse en faire l'étude sur un temps et un espace aussi vastes. L'institution romaine y apparaît comme une bureaucratie ronronnante mais aussi comme une instance de référence. Il vaudrait la peine de comparer ce fonctionnement bureaucratique avec ceux d'autres États pour comprendre un peu ce rapport varié entre centre et périphérie. Si le catholicisme n'est pas le même partout, la visite fait partie de ces moyens de créer un réseau dominé par Rome, et cela explique largement l'aspect universaliste encore dominant de la papauté. Aucune autre administration ne peut s'en prévaloir à ce point, sauf dans le cadre national, ce qui justifierait des comparaisons plus nombreuses d'un bout à l'autre de la Chrétienté. Cette histoire reste à faire et elle gagnerait à utiliser les visites *ad limina* en contrepoint obstiné.

Nicole LEMAITRE.

— Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *L'exécution capitale. Une mort donnée en spectacle, XVI-XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2003, 282 p. — L'exécution capitale semblait, après les travaux de M. Foucault et les études qui les ont complétés et discutés, un sujet connu, dont les principales lignes chronologiques ou interprétatives étaient dessinées. Ce court ouvrage collectif propose pourtant de rouvrir le dossier, en portant l'attention sur l'exécution en elle-même : les différentes contributions, issues d'un séminaire et d'une journée d'étude, visent ainsi à rendre plus « flottant » cet objet dont les traits semblent parfois trop fermes, et à montrer les apports encore nombreux d'une analyse de ce rituel spécifique de mise à mort.

La première partie souligne d'abord la diversité des statuts et traitements du condamné, qui est souvent ramené dans les études à l'état d'objet passif. Il apparaît pourtant tantôt acteur de sa propre mise à mort dans son interaction avec le bourreau, tantôt investi au XVIII<sup>e</sup> siècle par la tradition littéraire de l'*exemplum*, faisant de lui un personnage incertain, au seuil de la fiction. Sa dépouille non plus n'est pas anodine et continue à faire sens et à être l'objet d'intenses enjeux, comme le dégagent les stimulantes analyses des usages politiques, sociaux et médicaux de ce cadavre spécifique aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Enfin, l'exemple espagnol vient rappeler la nécessité d'une approche qui soit certes attentive aux variations chronologiques, mais également à la diversité spatiale des formes de la mise à mort et des statuts des condamnés.

Si ces derniers apparaissent chargés d'une épaisseur nouvelle, il en est de même pour le spectacle de l'exécution, objet de la seconde partie. Une lecture attentive du journal d'un notable toulousain du XVIII<sup>e</sup> siècle permet ainsi de nuancer et de compléter les analyses foucaaldiennes qui font autorité sur le sujet. Mais l'apport principal de l'ouvrage vient de l'analyse des systèmes de significations qui se cristallisent dans ce spectacle. Ils se révèlent pluriels et incertains, dans le cas du « monstre » Lacenaire, qui, par son attitude, menace l'ordre symbolique en jeu dans ce rituel, comme dans celui des exécutions des bandits corses entre 1888 et 1935 qui sont l'objet de réappropriations par la population locale. Ces enjeux se prolongent aussi au-delà de l'exécution, comme le montrent les réactions à celle du jésuite Malagrida, victime de l'Inquisition, opposant version officielle, héroïsa-

tion par les Jésuites et critique voltairienne, ou encore le traitement médiatique des exécutions capitales au XX<sup>e</sup> siècle par *Le Petit Marseillais*, qui permet de combiner dégoût du sang et défense alors controversée de la peine de mort.

La dernière partie, en abordant les représentations artistiques de l'exécution, ouvre un dernier champ de questionnement. Le martyre est en effet un thème privilégié de la peinture française et italienne à l'époque moderne, à forte portée édificatrice, que les artistes ont constamment renouvelée. Par ailleurs, l'exécution capitale reste un sujet artistique important au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans l'opéra. Mais la période est également celle, sous l'impulsion de certains peintres, d'un passage du symbolique au réalisme dans la représentation des exécutions, qui change alors de signification, s'inscrit dans l'actualité et revêt une forte charge critique.

Cette analyse croise certaines des précédentes, suggérant ainsi des pistes diverses. C'est là ce qui fait la faiblesse et la force de l'ouvrage. Faiblesse, car, comme dans tout ouvrage collectif, les contributions sont inégales, entraînent des répétitions, et se croisent parfois difficilement. En même temps, cet éclatement remplit ici sa fonction. Les articles apparaissent en effet comme autant d'impacts de questionnaire, ouvrant des brèches dans un sujet qui pouvait paraître balisé. Le tout montre ainsi comment est possible, en tissant ensemble les analyses, les temporalités et les espaces, une meilleure compréhension de « cette mort donnée en spectacle » et des sociétés dans lesquelles elle se déroule, dans leur rapport notamment au corps, à la mort ou au politique.

Quentin DELUERMOZ.

— Bruno Lemesle (dir.), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, 271 p. — Cet ouvrage publie les travaux d'un séminaire organisé à l'Université d'Angers dans le cadre du très actif HIREs (*Laboratoire d'histoire des régulations sociales*). Il a pour objectif, comme l'expose Bruno Lemesle, son maître d'œuvre, de confronter, sur le thème de la preuve en justice, les recherches récentes d'historiens sur les pratiques judiciaires, réalisées sur une période très large — des « codes » babyloniens aux travaux des experts dans la France des années 1930 — aux textes juridiques tels qu'ils ont été analysés par les historiens du droit (*Recueils de la Société Jean-Bodin*, « La preuve », XVI-XIX, 1963-1965). Rejetant une vision linéaire qui conduirait de la preuve archaïque, irrationnelle (telle l'ordalie), à une preuve moderne, fondée sur la raison et le progrès scientifique, les contributions rassemblées insistent sur la construction intellectuelle de la preuve, laquelle ne peut être séparée du contexte social et politique dans lequel travaille le juge. Même dans la recherche d'indices matériels ou dans les expertises, les auteurs montrent qu'il y a toujours une mise en forme de la réalité perçue et donc une large part d'interprétation. D'autre part, il est souvent difficile, pour les magistrats, de s'abstraire des relations sociales dans lesquelles s'inscrivent les protagonistes convoqués devant eux, et bien souvent, cela affecte la nature des preuves avancées comme leur appréciation. Enfin, le choix des preuves a évolué dans le temps, en liaison notamment avec la naissance des États, leur développement et la diversification des pouvoirs, et en ce sens l'histoire de la preuve reflète celle d'une procédure pénale étroitement liée au politique. Ces lignes directrices font l'intérêt d'une recherche qui aborde ce thème à partir d'un dire, de l'activité d'une juridiction ou, plus fréquemment, en prenant comme objet un type de preuve en particulier.

La première approche est celle du viol pour lequel l'épaisseur sociale du crime pose beaucoup de difficultés à sa reconnaissance par la justice : qu'il s'agisse du

Proche-Orient ancien ou du XIX<sup>e</sup> siècle, la condition inférieure des femmes – sur les plans juridique et social – rend difficile l'apport de preuves et décourage les plaintes en la matière. Sont surtout réprimés les crimes contre les fillettes (la défloration peut être prouvée) alors que le viol des femmes n'est guère sanctionné qu'en cas de crimes connexes comme le meurtre. Dès que l'on fait appel aux témoignages en la matière, le violeur a souvent la partie belle pour retourner l'opinion en sa faveur en discréditant sa victime.

La même instrumentalisation possible de la justice dans son travail d'élucidation des faits se retrouve dans les analyses concrètes du contentieux traité par un tribunal. Cette seconde approche a en outre l'avantage de montrer que le choix de la preuve est étroitement lié à la nature des affaires à juger. Ainsi, au siège ordinaire de Laval (XVIII<sup>e</sup> siècle), si le magistrat privilégie l'écrit, considéré comme la preuve par excellence en matière civile, l'appel aux témoins est une nécessité pour des artisans et commerçants réglant leurs affaires par conventions verbales, et la logique sociale comme la prise en compte des valeurs morales font privilégier le serment du maître dans les différends avec leurs domestiques. De même, au tribunal des enfants d'Angers, dans le premier XX<sup>e</sup> siècle, l'aveu rassure les magistrats dans la plupart des affaires de vol, alors qu'ils répugnent à pénétrer la complexité du contexte social et familial quand il s'agit de conflits interindividuels : les témoignages recueillis en matière de violence ou d'affaires de mœurs sont perçus comme difficiles à maîtriser et la justice n'appréhende guère les motivations profondes des coupables.

L'analyse d'un type particulier de preuve, replacé dans son contexte historique, regroupe la majorité des contributions. L'ordalie, étudiée dans l'Empire romain tardif à travers le culte rendu à Apollon Grannus (temple de Grand, village lorrain), se superpose au système vindicatoire et illustre les marges laissées au droit vulgaire. La mise en place de l'enquête dans la région angevine, liée à l'honorabilité reconnue aux hommes probes et à l'émergence d'un pouvoir monarchique, comme la prise en compte de l'opinion publique comme preuve judiciaire (la *fama*) allant dans le même sens – le procès pontifical contre Bernard de Castanet, évêque d'Albi (1307-1308), en donne une belle illustration – annoncent l'essor que va prendre la preuve testimoniale. Cette dernière est à plusieurs reprises analysée dans sa construction : il s'agit de *faire croire* comme le montre parfaitement l'analyse du procès de Guichard, évêque de Troyes (1308-1314), tâche qui révèle un enjeu de pouvoir entre justiciables (dont les solidarités marquent les dépositions), magistrats et, parfois, pouvoir politique, cherchant à construire une vérité judiciaire écrite qui ne peut s'éloigner totalement de la « réalité » (étude sur les témoins dans l'Aragon des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Le témoignage peut être aussi suscité pour briser la loi du silence : le beau texte sur les monitoires du diocèse de Poitiers souligne bien le sens et les limites de cette procédure d'une justice impuissante, en quête de preuves. Le témoignage est-il progressivement détrôné, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, par la « preuve expertale » ? La lecture des représentations savantes et judiciaires sur cette question montre la difficulté d'établir une chronologie et de prendre la mesure de la montée en puissance des experts, bien peu sollicités en dehors du criminel, si l'on en juge par leur absence au tribunal des enfants d'Angers jusqu'aux années 1930.

Voilà donc un ensemble cohérent d'études qui incitent l'historien à poursuivre l'enquête sur les pratiques judiciaires à travers leurs diverses modalités. En considérant l'histoire de la preuve dans ses rapports avec les pouvoirs, les savoirs et le social dans toute sa complexité, l'ouvrage ouvre la voie à un renouvellement de l'histoire de la justice.

Jean-Claude FARCY.

— Philippe Grandcoing, *La baïonnette et le lancis. Crise et révolution à Limoges sous la Seconde République*, Limoges, PULIM, 2002, 246 p. — C'est en exploitant en particulier la très importante documentation réunie par la Cour de Poitiers pour le procès des « insurgés » de Limoges d'avril 1848 et en appliquant les méthodes minutieuses de la micro-histoire que Philippe Grandcoing a souhaité renouveler l'étude d'un épisode marquant qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a contribué à fonder durablement l'identité de la ville.

La première partie de l'ouvrage est logiquement consacrée à l'étude de la société urbaine. Dans les années 1840, Limoges est en pleine mutation (de 1841 à 1846, sa population augmente de 27 %), sous l'effet notamment de la « ruée vers l'or blanc », c'est-à-dire de la croissance spectaculaire de l'industrie porcelainière, qui occupe environ 4 000 ouvriers (sur 38 000 habitants) en 1848 : le travail du textile et du cuir, l'artisanat, le commerce de détail suivent de très loin. Cet essor s'accompagne d'un afflux considérable d'immigrés, qui s'installent aussi bien dans le centre ancien qu'à la périphérie. Malgré l'existence de deux quartiers très typés, la rue des Bouchers, siège d'une corporation traditionaliste et endogame, et, au bord de la Vienne, le Naveix (les « Naveteaux ») sont en grande partie des journaliers chargés de recueillir le bois de flottage avec un bâton à crochet, le « lancis », malgré la concentration relative des bourgeois le long des boulevards ou des ouvriers porcelainiers dans quelques faubourgs, la ville échappe à la ségrégation : elle est plutôt caractérisée par l'hétérogénéité sociale, le « face-à-face quotidien », le « permanent côtoiement » des classes et des groupes, qu'affecte un constant renouvellement.

Il n'est pas surprenant que celui-ci favorise l'émergence d'une « nouvelle culture citadine », la transformation de « l'univers mental préexistant ». Tandis que déclinent certaines formes de la religiosité traditionnelle, telles que les confréries et les processions, et que se diffuse l'anticléricisme, on voit s'affirmer une identité ouvrière, portée ici avant tout par les porcelainiers, plutôt que par les compagnons de l'artisanat, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres villes : leur mutuelle (1839) contribue à la formation d'une élite populaire et à une politisation indépendante du « patronage démocratique » des notables républicains. Écarté par le système censitaire du pouvoir municipal, le peuple ouvrier supporte mal d'être tenu hors de la Garde nationale et s'indigne en juin 1847 de la pétition par laquelle la bourgeoisie conservatrice justifie cette exclusion au nom d'une conception de l'ordre public marquée par la peur sociale. À la même époque, le socialisme humanitaire de Pierre Leroux, installé à Boussac, influence à la fois l'élite « porcelainière » et les bourgeois démocrates groupés autour de l'avocat Théodore Bac.

Après que ces derniers se sont très facilement emparés du pouvoir local dès le 25 février, l'ère de la fraternité est de courte durée. Comme partout, la crise de confiance des possédants entraîne la paralysie de l'économie et l'extension du chômage, notamment dans l'industrie de la porcelaine. La déception est d'autant plus forte que, malgré l'élection par tous les citoyens des officiers de la Garde nationale, la question de l'armement populaire demeure pendante. Les antagonismes sociaux se durcissent. Les ouvriers disposent désormais, avec la Société populaire (dont ils constituent plus de la moitié de l'effectif), d'un véritable contre-pouvoir : héritière de celle de l'an II, elle est un lieu de réflexion et d'éducation politique, elle fait preuve d'une vigilance révolutionnaire d'où la psychose du complot n'est pas absente, elle entend peser sur le choix des candidats à la Constituante, guider les électeurs et même contrôler le vote de ceux des campagnes les 23 et 24 avril. Son existence, sa force et son action engendrent une vive inquiétude dans la bourgeoisie. Comme le fait ressortir l'analyse précise de Philippe Grandcoing, les conditions d'un affrontement se trouvent dès lors réunies.

Il se produit le 27 avril lorsque la centralisation des résultats départementaux fait apparaître le succès des modérés en dehors du chef-lieu. Les aspects révolutionnaires du mouvement sont incontestables : destruction d'une partie des procès-verbaux électoraux, intervention en ville des « Naveteaux » munis de leurs lances, désarmement de la Garde nationale bourgeoise, occupation des bâtiments publics, installation d'un nouveau comité provisoire à participation ouvrière. Toutefois, à la différence des événements contemporains de Rouen et grâce à la médiation de l'état-major démocrate et des cadres de la Société populaire, un choc sanglant a pu être évité. Si des bourgeois hantés par la mémoire de la Terreur se réfugient à la campagne, l'ordre est dans l'ensemble maintenu, avec le concours d'une « garde mobile » de 200 hommes. Mais l'intervention du pouvoir central et de l'armée met fin le 18 mai, cette fois encore sans violence, à ce régime d'exception. Le jugement de 44 inculpés par les assises de la Vienne engendra, malgré la clémence relative du verdict, une rancœur durable.

L'événement – la suite de l'ouvrage en apporte la preuve – a joué pour Limoges un rôle « structurant ». Bien que privés de quelques-uns de leurs chefs, de leur club et bientôt de leur presse, les démocrates parviennent, sauf au scrutin présidentiel de décembre 1848, à maintenir leur emprise sur l'électorat de la ville et à étendre leur influence en milieu rural. Diffusée par les brochures, la chanson, la parole, l'utilisation des pratiques festives et folkloriques, une culture politique populaire s'est enracinée : elle inclut l'opposition aux riches, aux propriétaires, aux agents du pouvoir, à l'armée vue comme instrument de répression, et aussi la référence menaçante à la grande Révolution. L'élite ouvrière des porcelainiers continue à s'engager dans le mouvement mutualiste et coopératif, posant les premières pierres d'une sorte de contre-société. L'échec, clairement expliqué par l'auteur, de la résistance au 2 Décembre, n'est à Limoges qu'une parenthèse. Avec l'éphémère « Commune » de 1871, mais surtout l'adhésion massive à la République renaissante se confirme l'image de la « ville rouge », intériorisée aussi bien par la droite que par la gauche. Minoré par John M. Merriman dans son livre de 1990, l'épisode d'avril 1848 a bien été un « acte fondateur ».

Si l'on peut regretter l'absence d'index et celle d'une présentation synthétique des sources et de la bibliographie, on appréciera en revanche les tableaux statistiques ainsi que les plans permettant de visualiser la localisation des groupes sociaux et professionnels.

Ainsi, dans un domaine qu'avait largement défriché la grande thèse d'Alain Corbin, Philippe Grandcoing est parvenu, en associant à une solide étude de l'évolution socioculturelle d'une ville en expansion celle d'un puissant mouvement social et politique, à apporter des éléments neufs et une réflexion féconde sur les structures explicatives, sur l'événement proprement dit et sur ses répercussions dans la longue durée.

Pierre LÉVÊQUE.

— Xavier Laurent, *Grandeur et misère du patrimoine, d'André Malraux à Jacques Duhamel (1959-1973)*, Paris, École nationale des Chartes – Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, 380 p. (diff. La Documentation française). — Xavier Laurent propose une étude de la politique publique du patrimoine mise en œuvre par l'État lors des premières années de la V<sup>e</sup> République, depuis la création du ministère des Affaires culturelles par André Malraux au départ de Jacques Duhamel. Ce volume, initialement une thèse soutenue à l'École nationale des Chartes en mars 2002 sous la direction de Jean-Michel Leniaud, comble une véri-

table lacune et vient compléter l'ouvrage consacré par Éric Lengereau en 2001 aux politiques de l'architecture. En effet, alors même que les travaux sur l'histoire des premières années du ministère se sont multipliés depuis une quinzaine d'années, les secteurs patrimoniaux n'avaient suscité que peu de recherches approfondies. Dès lors, c'est essentiellement à l'aune du spectacle vivant – le théâtre, en premier lieu – que s'est construit le modèle de compréhension de la politique culturelle française.

Cette configuration n'est pas un hasard lié aux seuls intérêts des chercheurs. Elle renseigne déjà sur la place modeste qu'occupe le patrimoine dans l'esprit de ceux qui fondent les premières années de l'histoire du ministère des Affaires culturelles. La rupture avec les Beaux-Arts orchestrée par Malraux, associée à la volonté de « démocratiser la culture », s'est appuyée essentiellement sur les acteurs du spectacle vivant. C'est la Maison de la culture, équipement permettant de mettre en relation le public avec les « œuvres capitales de l'humanité », qui incarne cette stratégie assumée. Pourtant – et Xavier Laurent le rappelle opportunément –, le patrimoine continue à mobiliser plus de la moitié des crédits du jeune ministère. La direction de l'architecture est aussi, à l'aube des années 1960, la seule du ministère à être présente sur tout le territoire national par l'intermédiaire des architectes et conservateurs des Bâtiments de France.

L'ouvrage est structuré en trois parties, ce qui permet à l'auteur de mener des analyses qui relèvent à la fois de l'histoire institutionnelle, de l'histoire culturelle et des sciences politiques. La première partie dessine le cadre institutionnel : renouvellement des cadres d'une direction de l'architecture transférée de l'Éducation nationale au ministère des Affaires culturelles, rôle des ministres, des responsables du cabinet et des directeurs successifs de l'administration centrale, poids des instances consultatives, choix et évolutions des philosophies d'action. La seconde partie examine le lien qui s'établit entre l'architecture contemporaine et l'architecture du passé. Ce débat entre modernité et patrimoine, essentiel en ces temps de forte croissance urbaine, est appréhendé par une étude des politiques des secteurs sauvegardés, des sites et des abords. Les exemples précis que mobilise Xavier Laurent offrent la possibilité de comprendre les choix opérés sur le terrain par les architectes et les spécialistes des monuments historiques. La dernière partie montre comment la question de l'élargissement de la notion de patrimoine est déjà d'actualité, et remet en cause, non sans de fortes résistances, la tradition portée par le service des monuments historiques. De même, l'animation du patrimoine est déjà l'objet de vifs débats. Xavier Laurent évoque à juste titre le rôle de sensibilisation joué par les associations et les médias (*Les chefs-d'œuvre en péril* de Pierre de Lagarde).

Les analyses, fondées sur la mobilisation de sources très diverses, sont subtiles et confirment combien la direction de l'architecture a eu des difficultés pour s'inscrire dans la voie moderniste définie par Malraux. Les atteintes opérées contre le patrimoine au cours de la décennie 1960 et les modalités des constructions sont là pour nous rappeler que les « aménageurs » ont souvent pris le pas sur les « protecteurs ». Le bilan est cependant considérable et va marquer durablement les politiques du patrimoine : loi sur les secteurs sauvegardés, lancement de l'inventaire général, reconnaissance (certes timide) du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, lois-programmes permettant d'échapper aux contraintes de l'annualisation du budget. Xavier Laurent maîtrise parfaitement son sujet ; il apporte un regard neuf et convaincant sur l'ensemble des dossiers qu'il ouvre. Ce jeune archiviste-paléographe possède aussi une plume de qualité qui sait se faire mordante et ironique, sans pour autant jamais souffrir d'un décalage avec les exigences de l'écriture historique.

Il faut également souligner la qualité de l'édition. Alors que les éditeurs commerciaux et universitaires sacrifient de plus en plus l'appareil scientifique, l'École nationale des Chartes et le Comité d'histoire du ministère de la Culture proposent aux lecteurs un livre maniable, doté d'une mise en page de qualité sans pour autant oublier tous les éléments indispensables à la vérification de la preuve : notes infrapaginales, présentation des sources, bibliographie, pièces justificatives, deux index... La défense de la recherche en sciences humaines et sociales passe aussi par ce souci de maintenir une édition qui respecte les usages académiques et permette d'évaluer à sa juste valeur le travail scientifique de l'auteur. Au total, un ouvrage indispensable qui permet de mieux comprendre la situation actuelle. Il devrait bien vite s'imposer comme une référence pour tous ceux, chercheurs et acteurs, qui s'intéressent à l'histoire des politiques publiques de la culture.

Philippe POIRRIER.

— Philippe Poirrier, Loïc Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture - Fondation Maison des sciences de l'homme, 2003, 615 p. — Sous une forme austère mais impeccable, le Comité d'histoire du ministère de la Culture livre ici un ensemble de contributions qui ont fait l'objet d'un séminaire de trois ans. L'avant-propos de Christian Pattyn rapporte l'histoire du projet, qui date de 1997 et qui a connu diverses vicissitudes. L'ensemble des textes a été réparti en deux parties, la première réunissant trois « propositions », la seconde présentant un total de 27 communications. On peut s'interroger sinon sur la logique de cette présentation, du moins sur sa mise en œuvre, assez déséquilibrée. Car, sous un titre programmatique, le premier volet fournit en réalité des vues rétrospectives sur l'histoire politique du patrimoine : Pascal Ory brosse un brillant survol thématique, tandis que Jean-Michel Leniaud compose le tableau de ses travaux passés. Seul Yvon Lamy s'écarte de la tentation récapitulative et du plaidoyer *pro domo* pour faire entendre une perspective forte, mais relativement isolée, ainsi que le remarque Loïc Vadelorge dans son introduction. En revanche, certaines des contributions de la seconde partie fournissent de vrais bilans et perspectives, dont on se demande pourquoi ils ne figurent pas dans la partie de « Positions » : tel est le cas des communications de Jean-Yves Andrieux, de Marie-Claude Genêt-Delacroix, d'Ève Gran-Aymerich, de Danièle Voldman, de Florence Weber, pour ne citer que les cas les plus évidents.

Le reste des communications sont de formats et surtout d'ambitions très divers. La plupart reprennent des travaux déjà partiellement ou totalement parus, en en fournissant des résumés commodes. Tel est le cas, généralement, des articles monographiques, qui sont liés à des thèses récentes. D'autres proposent des éclairages plus ponctuels, ou des études de cas. Au-delà du mélange des genres, le lecteur pourra suivre le fil chronologique, qui conduit de 1818 à 1993. Dans l'ensemble, le volume entend le patrimoine comme un « objet politique », ainsi que Loïc Vadelorge l'affirme en introduction. En ce sens, il vient compléter un précédent volume consacré aux *Politiques locales et enjeux culturels* (1998), édité par Vincent Dubois et Philippe Poirrier dans la même collection. Des bibliothèques aux musées, étudiés dans ce premier opus, aux monuments et au folklore envisagés dans le présent livre, on voit s'élaborer une politique publique entre collectivités territoriales et État. L'entreprise autorise un raffinement des périodisations, et l'approfondissement des études de cas déjà menées ici ou là. Surtout, l'examen des politiques patrimoniales permet d'éclairer les rôles respectifs des associations, des

intermédiaires culturels, ou encore l'effet d'institution. Au total, donc, comme l'ensemble des publications du Comité, il s'agit d'une contribution de premier ordre à l'histoire culturelle du contemporain.

Il reste que dans beaucoup de cas les points de vue demeurent tributaires de logiques disciplinaires, certes très variées, qui vont de l'histoire de l'archéologie à celle du folklore, de l'histoire de l'urbanisme à celle de l'ethnologie, ou à l'histoire de l'art *stricto sensu* (la géographie mise à part, pourtant désormais active elle aussi en matière d'études critiques sur le champ patrimonial). La perspective d'une histoire du ministère et de l'administration culturelle suffit-elle dès lors à conférer quelque unité d'objectif et de méthode à l'ensemble des objets envisagés ? C'est peut-être une forme de singularité française que de paraître le soutenir.

Dominique POULOT.

— Dominique Lerch, *L'enseignant et les risques de son métier. Un siècle d'histoire associative. L'Autonome de solidarité, 1903-2003*, Avant-propos d'Alain Aymonier et préface de Jacques Girault, Paris, SUDEL, 2003, 287 p.. — On déplore aujourd'hui la judiciarisation de la société française, notamment à l'occasion de procès intentés à des enseignants pour des motifs variés. Le livre de Dominique Lerch démontre l'ancienneté de ce phénomène et décrit les réponses du corps enseignant. Il retrace l'histoire de L'Autonome de solidarité, fédération d'associations vouée à sa défense dans des affaires de responsabilité civile et pénale, fortes de 700 000 adhérents aujourd'hui. Cet ouvrage de *public history* répond aux canons de la recherche universitaire par la variété de ses sources et le sérieux de l'analyse. Une riche illustration le rend vivant, avec des photographies de personnes et de bulletins, des tableaux récapitulatifs et des cartes appropriées. L'étude précise de nombreuses affaires éclaire le contexte juridique et les moyens d'action des Autonomes, les annexes livrent des extraits de jugement instructifs. Malheureusement, des hésitations dans le plan et la longueur de certaines citations obscurcissent quelquefois le propos de l'auteur.

Le livre est structuré en trois chapitres. Le premier aborde les aspects juridiques, à travers l'évolution de la législation et de la jurisprudence. Jusqu'en 1937, tout accident survenu pendant la classe est susceptible de poursuites, quels que soient les torts de l'enseignant. Puis une loi transfère l'essentiel de la responsabilité à l'État et la charge de la preuve à la victime. Enfin, face au durcissement de la jurisprudence, une loi restreint en 2000 les cas de délit non intentionnels. Cependant, la synthèse n'est qu'esquissée, au détriment de la compréhension des enjeux juridiques et sociaux sur le temps long. Les chapitres suivants déroulent la chronologie de l'association. L'ouvrage analyse ses débuts difficiles. Plusieurs projets s'affrontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le département fondateur de la Haute-Garonne. D'un côté, la société contre les accidents, dont le président Lamourère détourne l'argent, grâce à la surfacturation d'un journal anticlérical et antisyndical. De l'autre, des associations autonomes dans chaque département, créées par Campan à partir de 1903 et soutenues par les amicales, associations présyndicales. Une vive lutte judiciaire et politique s'ensuit. Campan bénéficie de l'aide de Jaurès et Waldeck-Rousseau et l'emporte finalement. Pour chapeauter le réseau des Autonomes départementales, il crée en 1909 une assurance, L'Union solidariste universitaire. Dominique Lerch se penche aussi sur le fonctionnement souple de la Fédération, dont la direction et les archives sont confiées chaque année à une association départementale différente. Un long processus de centralisation parisienne aboutit en 1995.

Les Autonomes s'insèrent dans la galaxie des associations liées à la Fédération de l'Éducation nationale, secteur que l'historiographie commence à mieux appréhender. Ainsi, la Ligue de l'Enseignement adhère à l'USU entre 1948 et 1961, alors que les rapports avec la MAIF oscillent entre concurrence et complémentarité. Ce livre constitue donc une ressource appréciable pour l'histoire des réactions professionnelles à la justice et pour celle des associations de type mutualiste.

Laurent FRAJERMAN.

— Philippe Boutry, *Souverain et pontife. Recherches prosopographiques sur la curie romaine à l'âge de la Restauration (1814-1846)*, Rome, 2002, 725 p. (« Collection de l'École française de Rome », 300). — Ces *Recherches prosopographiques* constituent la seconde partie de la thèse d'État de l'auteur soutenue en 1994, *La Restauration de Rome. Sacralité de la ville, tradition des croyances et recomposition de la Curie à l'âge de Léon XII et de Grégoire XVI (1814-1846)*. Cette impressionnante prosopographie de la Curie au crépuscule des États pontificaux était déjà, pour les chercheurs qui travaillent dans les archives romaines du XIX<sup>e</sup> siècle, un outil indispensable. On ne peut donc que se féliciter de le voir mis à la disposition d'un public plus large. Conformément aux usages d'une méthodologie désormais éprouvée et adaptée aux conditions administratives, sociales et politiques du XIX<sup>e</sup> siècle, elle se présente sous la double forme d'un inventaire des nominations aux fonctions de curie, dans une perspective institutionnelle, et d'un ensemble de 807 biographies individuelles de fonctionnaires ecclésiastiques (« cardinaux de curie », prélats référendaires, consultants). Dans ce monde où les canonistes l'emportent sur les théologiens, on notera, parmi beaucoup d'inconnus appelés à le rester, la présence de Gioacchino Pecci, futur Léon XIII, entré en prélatrice en 1837 à l'âge de 27 ans. L'ouverture en 1998 des archives historiques des anciennes congrégations du Saint-Office et de l'Index a sensibilisé les chercheurs à la nécessité d'une bonne connaissance des mécanismes institutionnels, des cultures et des hommes de curie pour une juste appréciation de documents qui en disent souvent autant sur ceux qui les ont conçus que sur ce dont ils traitent (et qui est parfois décevant). Mais l'ouvrage rendra des services bien au-delà de ce que suggère son titre et sa chronologie, en particulier les notices présentant les différentes congrégations cardinales, tribunaux, offices et secrétariats de curie, légations, délégations et nonciatures apostoliques, etc. Au-delà de l'outil de travail, c'est d'un savant voyage dans les entrailles de la Sainte Église romaine qu'il s'agit, tout à la fois Siège apostolique et, pour peu de temps encore, État ecclésiastique, qui nous fait espérer avec d'autant plus d'impatience la publication prochaine de *l'opus magnum*.

Guillaume CUCHET.

— Guy Gibbon, *The Sioux: The Dakota and Lakota Nations*, Malden (Mass.) - Londres, Blackwell, 2003, 311 p. — De toutes les tribus indiennes, celles des Sioux – les Dakota, Yankton ou Lakota – sont de loin les plus connues, y compris en France, où leur nom, devenu adjectif dans notre langue, renvoie en général à un mélange de ruse et d'ingéniosité.

L'ouvrage que leur a consacré l'historien-anthropologue Guy Gibbon est né de ses séjours parmi les Sioux des réserves actuelles et de recherches archéologiques menées sur le terrain dans les forêts du nord du Minnesota. Il ne s'agit

donc pas d'un livre exclusivement ni même principalement axé sur le passé lointain des tribus en question, mais d'un ouvrage chronologiquement équilibré où la moitié environ des pages (1 à 104) traite des données ancestrales, l'autre moitié (105-213) de ce qu'est devenue la nation sioux entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la période actuelle.

L'auteur ne nous propose pas un récit rectiligne, mais une suite d'*interrogations* classées par périodes. Dès lors, son livre est plus une réflexion destinée à un lectorat initié qu'un récit introductif traditionnel, même si l'ensemble est ponctué d'utiles récapitulatifs.

Sans entrer dans le détail d'un ouvrage riche de tous ces questionnements, disons que la démonstration de Guy Gibbon tourne autour de trois ou quatre interrogations clés, qui peuvent se formuler comme suit.

Qui n'a, en Occident, entendu parler de Sitting Bull, de Crazy Horse ou de Red Cloud, de la bataille de Little Big Horn et du massacre de Wounded Knee ? Les Sioux font partie de notre imaginaire ; ce sont eux, qui, *pour nous*, symbolisent le mieux l'indianité. Cependant, s'en tenir à l'histoire des grands noms et des hauts lieux qui ont marqué pendant près d'un siècle la saga des cavaliers des Plaines reviendrait à amputer l'histoire des Sioux de tout ce qu'ils ont vécu, avant l'introduction du cheval, dans les forêts profondes du Minnesota ou du Wisconsin, puis des longues décennies que leurs descendants ont récemment passées dans les réserves miséreuses de la région. Et ce serait, oublié aussi grave, faire l'impasse sur la « renaissance » actuelle du peuple sioux.

Pour « comprendre » cette nation, il faut donc s'interdire de couper son histoire en tranches séparées, et l'aborder toujours dans la perspective d'un « panorama » global. Se refuser à cet effort ne peut qu'engendrer de graves contresens. L'histoire des Sioux ne se limite ni aux grandes Plaines, ni au XIX<sup>e</sup> siècle, même s'il est vrai que cette phase parle davantage à notre propre histoire que tout le reste. Mais, sans ce vaste reste, comment comprendre ce qui nous apparaît commodément, mais *faussement*, comme central ?

Une autre source d'erreur serait de s'en tenir à l'approche « moderne » née de l'ethnocentrisme des Lumières, le risque étant de ne percevoir que ce que le regard projette. Cette approche moderne fondée sur les notions « universelles » de progrès, de raison, d'objectivité est, depuis un certain temps, contestée par l'école dite « postmoderne », qui lui reproche de fausser, d'entrée de jeu, les *représentations* de la culture étudiée dès lors qu'elle pose la préexistence d'un donné objectif qu'il suffit de cerner au plus près. Pour éviter de tomber dans ce piège et de tenir pour rien la possible et différente vérité de l'Autre, ici du Sioux, sans doute faut-il éclairer l'universel par le contextuel – par exemple, accepter l'idée que, pour un Indien, le contraire de l'esclavage n'est pas, comme pour nous, la liberté, mais le fait d'être incorporé à une famille ou à un clan, *kinship*. À s'en tenir aux grands faits historiques – les grands chefs, les grandes batailles, les grands traités, c'est-à-dire la réalité *spectaculaire* –, on se condamne à laisser dans l'ombre des éléments aussi fondamentaux que la femme, l'enfant, le vieillard.

Et, par ailleurs, pourquoi plaquer notre statut d'êtres très largement *individué*s sur des groupes où le collectif et le fusionnel ont joué, et jouent encore parfois, les premiers rôles ? L'Autre n'est pas toujours, s'il l'est jamais, un *alter ego* déguisé, ici empanaché.

Dans la perspective ainsi dessinée par Gibbon, le lecteur n'est plus un simple destinataire qu'on informe ; il se doit d'être acteur, partenaire, relais, et c'est à ce partenariat vigilant que nous convie l'auteur.

Toute la méfiance méthodologique que cet auteur manifeste, tout ce rejet des « points de vue » autorisés indique bien l'esprit humble, ouvert, respectueux, *non conquérant*, qui préside à ce scrupuleux questionnement de l'histoire des Sioux – avec toutefois ce bémol frustrant : la fragilité d'une pratique historique « relativiste » condamnée par essence à l'incertitude.

Bernard VINCENT.